



**Instruments  
internationaux relatifs  
aux droits de l'homme**

Distr.  
GÉNÉRALE

HRI/MC/2008/1  
4 juin 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

Vingtième réunion des présidents des organes  
créés en vertu d'instruments internationaux  
relatifs aux droits de l'homme  
Genève, 26 et 27 juin 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS**

**Note du Secrétaire général**

1. La vingtième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme se tiendra les 26 et 27 juin 2008, conformément à la résolution 49/178 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994.
2. On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire et annotations y relatives de la vingtième réunion.

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Questions d'organisation.
4. Réunion avec le Président du Conseil des droits de l'homme.
5. Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: une approche coordonnée de l'activité des organes conventionnels:
  - a) Débat sur les recommandations de la septième réunion intercomités;
  - b) Harmonisation des méthodes de travail.
6. Réunion commune des participants à la quinzième réunion des rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants et présidents de groupes de travail chargés de l'application des procédures spéciales avec les présidents des organes conventionnels.
7. Consultations informelles avec les États.
8. Adoption du rapport et fixation des dates de la vingt et unième réunion des présidents.

## ANNOTATIONS

### **Point 1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau**

La réunion s'ouvrira à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson) le jeudi 26 juin 2008, à 10 heures. Elle confirmera à leur poste le président et le vice-président qui se sont acquittés de ces fonctions à la septième réunion intercomités.

### **Point 2. Adoption de l'ordre du jour**

La réunion adoptera son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document.

### **Point 3. Questions d'organisation**

Au titre de ce point, les participants examineront et adopteront un programme de travail.

### **Point 4. Réunion avec le Président du Conseil des droits de l'homme**

Au titre de ce point, les participants rencontreront le Président du Conseil des droits de l'homme, qui fera le point des progrès accomplis par le Conseil, y compris au titre du mécanisme d'Examen périodique universel.

### **Point 5. Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: une approche coordonnée de l'activité des organes conventionnels:**

#### **a) Débat sur les recommandations de la septième réunion intercomités**

Au titre de ce point, les participants examineront les recommandations figurant dans une version préliminaire non éditée du rapport de la septième réunion intercomités, qui s'est tenue du 23 au 25 juin 2008.

#### **b) Harmonisation des méthodes de travail**

Au titre de ce point, les participants examineront les méthodes de travail des organes conventionnels, en ce qui concerne notamment la coordination et les possibilités d'harmonisation. La réunion examinera un document officieux sur les domaines possibles d'harmonisation, établi par le secrétariat. Elle sera également saisie de la version mise à jour du rapport sur les méthodes de travail des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (HRI/MC/2008/4), ainsi que de la version mise à jour du rapport sur les réserves (HRI/MC/2008/5).

### **Point 6. Réunion commune des participants à la quinzième réunion des rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants et présidents de groupes de travail chargés de l'application des procédures spéciales avec les présidents des organes conventionnels**

Les présidents rencontreront les rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants et présidents de groupes de travail en marge de leur quinzième réunion.

La discussion portera sur le mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, notamment les informations que les organes conventionnels et les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales sont appelés à fournir, ainsi que sur le suivi des recommandations.

**Point 7. Consultations informelles avec les États**

Au titre de ce point, les présidents s'entreprendront avec des représentants d'États. Il est proposé que la discussion ait pour thème le renforcement de l'appui aux organes conventionnels et l'amélioration de leur efficacité, grâce notamment à l'harmonisation et à la simplification de leurs méthodes de travail, ainsi que les relations du système des organes conventionnels avec l'ambitieux mécanisme de défense des droits de l'homme mis en place par l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil des droits de l'homme.

**Point 8. Adoption du rapport et fixation des dates de la vingt et unième réunion des présidents**

Les présidents adopteront un rapport sur leur réunion, accompagné de conclusions et de recommandations, à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, conformément à la résolution 55/90 de l'Assemblée en date du 4 décembre 2000.

En outre, les présidents fixeront les dates de la vingt et unième réunion, qui aura lieu en 2009.

-----